

<https://www.snetap-fsu.fr/Je-suis-a-temps-partiel-quel-sera-le-montant-de-l-ISOE-part-fixe.html>



Je suis à temps partiel quel sera le montant de l'ISOE part fixe ?

- Les Dossiers - Retraite, protection sociale et prévoyance - FAQ -

Date de mise en ligne : mardi 17 février 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Je suis à temps partiel quel sera le montant de l'ISOE part fixe ?

L'[ISOE](#) part fixe est versée à hauteur de la quotité de travail.

La réduction du temps de travail n'a aucun impact sur l'évolution de carrière et sur la durée dans un échelon.

A savoir pour un temps partiel à 80%, celui-ci est rémunéré au 6/7ème (soit 85,7%). C'est donc le même pourcentage qui s'appliquera à l'ISOE.